

BULLETIN MUNICIPAL DE CONDAT

JANVIER 2025



Pissis

En 1921, la commune de Condat comptait 714 habitants, 204 maisons et 192 ménages.

En 1926, la commune comptait 616 habitants, 206 maisons et 178 ménages.

La population du bourg gagne quelques habitants ; par contre les villages se dépeuplent d'une façon inquiétante. Cette diminution est due en partie à l'exode de la jeunesse vers les villes, mais surtout au nombre extrêmement faible des naissances.

Dans ce numéro :

Réalisations.....	page 3
Décisions.....	page 7
Ça se passe chez nous.....	page 8
Bon à savoir.....	page 12
Annexes.....	page 13

LE MOT DU MAIRE

J'ai le plaisir de vous présenter ce nouveau bulletin municipal qui permet, avec l'équipe municipale de vous adresser nos vœux les plus chaleureux.

Je souhaite exprimer mes remerciements envers nos employés communaux, Giovanni et Pascal qui veillent au bon entretien de la commune, Charlotte et Marie, agents (titulaire et remplaçante) qui accompagnent les enfants de l'école et Coralie, leur professeur (ainsi qu'à la garderie périscolaire et la bibliothèque), Céline qui intervient pour la confection des repas des enfants du RPI + garderie périscolaire + entretien des bâtiments, ainsi qu'à Stéphanie, secrétaire générale de mairie, en charge de tous les dossiers administratifs et comptables et qui réserve un accueil chaleureux et professionnel à toutes les personnes qui sollicitent les services de la mairie.

A ce titre, je tiens à rappeler comme il est indispensable que chacun d'entre nous, puisse respecter les biens communs mais aussi le travail des agents. Le temps passé à nettoyer (la station d'épuration encombrée d'objets non autorisés, ...), trier (les bacs remplis de déchets mal répartis, ...), réparer (certains dégâts inutiles ou non signalés, ...), et j'en passe, est autant de temps que les agents ne peuvent consacrer à des tâches plus valorisantes pour la communauté condatoise et ses visiteurs.

L'année 2024 sera marquée notamment par les travaux de la rue des mésanges, la réfection de voiries, la réfection de la salle de réunion de la mairie, la réhabilitation de 2 captages et le transfert de compétences du réseau d'alimentation en eau potable.

L'équipe municipale travaille sur de nouveaux projets pour l'année 2025 que vous découvrirez bientôt.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une année de prospérité et d'épanouissement pour chacun et chacune d'entre vous.

Corinne DELAIR
Maire de Condat-lès-Montboissier

REUNION PUBLIQUE LE 18 JANVIER 2025 à 16 h à la Salle des Fêtes !

LE RESEAU D'EAU POTABLE

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement ;

Considérant l'échéance du transfert obligatoire de compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026 soit à la communauté de communes soit à un syndicat d'eau supra-communautaires ;

Considérant que le SIAEP du Bas Livradois renonce à la reconduction tacite de la convention signée le 3 février 2005 avec notre commune pour la vente d'eau potable ;

En réunion du 21 octobre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bas Livradois (SIAEP) et ce à compter du 1^{er} JANVIER 2025. Le Conseil a décidé d'octroyer une participation financière au SIAEP du Bas Livradois soit le versement de la somme de 130 000 € réparti sur 10 ans dont le premier versement annuel interviendra en 2025 et de mettre à disposition les biens meubles et immeubles utilisés pour ce service.

Le Conseil précise que le Syndicat du Bas Livradois assurera la distribution en eau potable de l'ensemble de notre commune ainsi que l'entretien des ouvrages et réseaux. La commune prendra en charge les travaux de réhabilitation du captage n° 5 situé au lieu-dit Le Jaladis.

En date du 25 novembre 2024, le SIAEP du Bas Livradois a validé l'adhésion de notre commune au 1^{er} janvier 2025 et le transfert de la compétence eau potable. Le Conseil a nommé comme délégués titulaires auprès du Conseil Syndical du SIAEP du Bas Livradois : M. Denis RIGOULET, adjoint au maire et M. Norbert REDON, conseiller municipal.

Ce transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition du service d'eau potable de la commune au profit du SIAEP dont le transfert de la gestion de la totalité des abonnés dès 2025. Afin d'assurer ce transfert de gestion des abonnés, nos agents communaux accompagnés d'un agent du Syndicat ont effectué les relevés de tous les compteurs d'eau sur notre commune à compter du 2 décembre 2024. La facturation (consommation eau 2024) qui en découlera sera émise par la Mairie et envoyée aux usagers courant JANVIER 2025 (et non pas en septembre).

La consommation d'eau 2025 sera facturée courant 2026 par le syndicat du Bas Livradois avec leurs tarifs en vigueur !

ETUDE DU PATRIMOINE ET DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le bureau d'études C2EA/SOMIVAL ingénierie a été mandaté en 2020 pour réaliser une étude du patrimoine et diagnostic de notre réseau d'eau potable. Cette étude comprenait 3 phases : la phase 1 a permis de faire un état des lieux et une mise à jour des données de notre réseau ; la phase 2 comprenait une campagne de mesures et la localisation des fuites et la phase 3 présente les aménagements nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du réseau ainsi qu'à la sécurisation de la desserte en eau via un programme de travaux préconisés.

Le Conseil Municipal dans sa réunion du 9 décembre a pris acte des conclusions du rapport final (phase 3) notamment du programme de travaux préconisés.

L'ensemble du dossier a été transmis au SIAEP dans le cadre du transfert de compétence eau.

REHABILITATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DU JALADIS

Les travaux de **réhabilitation du captage n°5 du Jaladis** ont été effectués par l'entreprise BTP du Livradois et se sont terminés le 9 octobre 2024.



Le curage du drain du captage n°3 au Jaladis a été réalisé par l'entreprise Contrôle Réseaux Françon courant septembre 2024.



LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG

Les travaux de mise en séparatif des réseaux (AEP, assainissement, EP, réseaux secs) sous la rue des Mésanges au bourg sont terminés.



Le projet de transfert du service d'assainissement collectif du bourg vers la communauté de communes Ambert Livradois Forez est pour l'instant reporté par décision du Gouvernement.

LA VOIRIE COMMUNALE

La réfection de la voirie – programme 2024 **reliant les villages de la Bournerie, du Logis Neuf et celle en partant du carrefour de la RD263 en direction de Liberty** a été réalisé fin octobre par l'entreprise Eurovia.



LES BATIMENTS COMMUNAUX

Après les travaux d'isolation extérieure du bâtiment Mairie-Ecole, **la rénovation de la salle du Conseil** située au premier étage de ce bâtiment nous a paru nécessaire afin d'accueillir au mieux l'équipe municipale lors des réunions et les habitants lors des cérémonies. Ces travaux se sont terminés le 20 septembre 2024.



Le deuxième projet de rénovation de l'intérieur du bâtiment Maire Ecole concerne **la rénovation du logement communal** situé au premier étage et doit se réaliser courant 2025.

Ayant pris la décision de se séparer du **bâtiment de l'ancien presbytère**, le diagnostic énergétique a été effectué ; il ressort un classement F. Il est donc nécessaire d'effectuer un audit énergétique par un bureau de contrôle. Celui-ci sera fait prochainement.

LE CIMETIERE

Les cases du columbarium étant toutes retenues, il était nécessaire d'en prévoir quelques-unes supplémentaires. Nous avons fait le choix de 3 cases et 7 cavurnes. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Tardif à Issoire. Le coût d'achat d'une cavurne est pour la collectivité de 592.50 € HT.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de concession d'une cavurne au cimetière comme suit à compter du 1^{er} novembre 2024 :

-Concession pour une durée de 30 ans renouvelable : 700 €

-Concession à perpétuité : 900 €

Et **de modifier le règlement du cimetière** en ce sens :



« Cavurnes

Article 23.2. –

Sept cavurnes sont mises à la disposition des familles dans l'enceinte du cimetière communal pour leur permettre d'y déposer des cendriers cinéraires uniquement.

Le recours à une cavurne nécessite l'obtention d'un titre de concession délivré par la Mairie.

En ce qui concerne les inhumations, exhumations et travaux, les cavurnes sont subordonnées à la même réglementation que les concessions dites traditionnelles.

Les urnes ne pourront être déposées qu'après présentation à la Mairie d'un certificat de crémation et d'un acte de décès.

Les cavurnes sont concédées soit pour une durée de 30 ans renouvelable ou à perpétuité.

Le tarif de concession d'une cavurne est fixé par délibération du Conseil Municipal et peut être révisable chaque année. En date du 21 octobre 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs comme suit :

- 700 € pour la vente d'une cavurne pour une durée de 30 ans renouvelable ;
- 900 € pour la vente d'une cavurne à perpétuité.

Les emplacements de cavurnes concédées sont désignés par l'autorité administrative.

Le dépôt et le retrait des urnes ne peuvent être effectués qu'après autorisation délivrée par la Mairie.

Une cavurne ne peut être restituée à la commune avant le délai d'expiration de la concession. Dans ce cas, aucune indemnité ne peut être exigée de la commune.

A l'abandon des concessions, les cendres peuvent être répandues dans le jardin du souvenir par la commune sans plaque d'identification. «

DECISIONS

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

L'avant-projet des travaux de voirie - programme 2025 établi par M. Patrice FRAISSE assistant technique voirie ADIT s'élève à un montant prévisionnel total H.T. de 19 664 € y compris honoraires. Les travaux de voirie concernent **la réfection des voies communales au bourg : rue des Trois Croix et l'impasse Saint Joseph**. Nous avons sollicité auprès de l'Etat une subvention DETR (30 %) et auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du FIC (40 %).

TRAVAUX DE RENOVATION DU DERNIER ETAGE DU BATIMENT MAIRIE ECOLE

Après avoir effectué des travaux d'isolation extérieure du bâtiment Mairie-Ecole puis des travaux de rénovation intérieure du premier étage (salle du Conseil et logement communal), ce programme de rénovation du bâtiment va se poursuivre par **la rénovation du deuxième et dernier étage** abritant une salle. Nous souhaitons poursuivre notre programme de rénovation du bâtiment Mairie-Ecole indispensable à notre vie communale et au bon fonctionnement de nos services.

Ces travaux de rénovation concernant l'isolation, l'électricité, le changement de portes et velux et l'équipement intérieur permettront d'aménager une salle où nous pourrions stocker dans de meilleures conditions les archives et stocks des différents services de la commune (école, cantine, bibliothèque, garderie, etc...). Ce projet s'élèvera à un montant total HT de 9 289.52 €. Nous avons sollicité les services de l'Etat pour une subvention DETR (30 %) ainsi que les services du Conseil Départemental pour une subvention FIC (40 %).

LES AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil a décidé d'adhérer à la convention de **participation pour le risque « Prévoyance »** conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle. Il accorde une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » à hauteur de 7 € brut mensuel, par agent à compter du 01/01/2025.

LA FORET

AFFOUAGE 2024 – MODE DE PARTAGE ET LISTE DES MEMBRES DES SECTIONS (délibération)

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient, comme chaque année, de déterminer le mode de partage de l'affouage dans les sections (soit par feu, soit par tête, soit mixte) et de dresser la liste des membres.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE que l'affouage de 2024 dans les forêts sectionales de la Commune sera partagé par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant domicile réel et fixe dans la section lors de la publication du rôle, avec le bénéfice d'un lot aux ascendants vivant avec leurs enfants ; ceux-ci participent à l'affouage sans être ni chef de famille ni chef de ménage.

- DRESSE la liste des membres par section : section Cheix de Bost, section Genettes, section Les Epines. »

(Liste disponible en Mairie)

MARCHE GROUPE ALF/DPE

Considérant que les bailleurs sont dans l'obligation de fournir à leur locataire un **diagnostic de performance énergétique**, cette obligation s'appliquant également aux collectivités, la communauté de communes propose à ses communes de faciliter la réalisation de diagnostics de performance énergétique sur leur parc locatif par la mise en place d'un marché groupé.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre commune d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics de performance énergétique du parc locatif et au sein duquel la communauté de commune d'Ambert Livradois Forez exercera le rôle de coordonnateur, le Conseil décide d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes.

CA SE PASSE CHEZ NOUS !

LA FIBRE A CONDAT

La société NGE INFRANET et ses sous-traitants vont procéder à des **travaux d'audit d'infrastructures existantes** sans génie civil sur les routes départementales hors agglomération sur le territoire de plusieurs communes dont la nôtre. Ces travaux se sont déroulés du 17 au 31 décembre 2024. Le déploiement de la fibre est prévu courant 2025.

L'ECOLE

« Lundi 2 septembre 2024, les écoliers du RPI Condat-Echandelys ont repris le chemin de l'école avec 13 élèves à Condat et 16 à Echandelys.

Sur la période du 12 septembre au 14 novembre, ils sont allés à la piscine d'Ambert prendre des cours de natation financés par les municipalités.



Le 27 septembre, à l'occasion du Festival du TRAC à Sauxillanges, ils ont assisté à un atelier et à un spectacle.

A la salle des fêtes de Condat, le 17 octobre, ils ont vu « Ô, poème à danser » proposé par la compagnie Comme un pinson. C'était un spectacle mêlant danse et poésie.



Le lendemain, toujours au même endroit, un autre spectacle « Victor et le ukulélé » de Kandid, financé par l'APE (Association des Parents d'Élèves), leur a été proposé. Les écoles de Fournols et de Saint Germain l'Herm étaient également présentes.



Le 18 novembre, les enfants grâce au programme 'Maternelle au cinéma' sont allés à Saint Germain l'Herm visionner « La petite taupe ».



Une sortie USEP, le 22 novembre à Ambert, leur a permis de découvrir différents types de danses et diverses chorégraphies.

Le 1 décembre, lors des tripes au profit de l'APE au restaurant Chez Marthe, un marché de Noël proposait à la vente un large choix de décorations et / ou gourmandises concoctées par les élèves du RPI.

Les enfants de l'école de Condat sont allés faire un petit coucou aux aînés lors de leur repas annuel chez Marthe. Les enfants ont offert des roses des sables qu'ils avaient faites le matin à l'école et en retour, ils ont reçu des papillotes et des bougies en forme de Père Noël.

Enfin, le 20 décembre, tous les élèves du RPI ont fêté Noël ensemble à Echandelys. Ils ont assisté au spectacle de Marine et Vincent Magrini « Tout un tas de trucs ». Puis ils ont mangé le repas festif que Céline avait préparé. Pour clôturer cette belle journée, le Père Noël est arrivé pour distribuer de nombreux cadeaux financés par les municipalités et l'APE. »

David POMEL



REPAS DES AINES

Comme chaque fin d'année, les personnes de plus de 70 ans inscrites sur les listes électorales ont pu se retrouver au restaurant Chez Marthe. Nicolas Romeuf et son équipe ont ravi les 18 personnes autour de la table. Merci aussi à David Pomel (boulangerie) pour sa fameuse bûche traditionnelle. Ce fut l'occasion d'échanger et de partager de fameux souvenirs !



Les petits élèves de l'école ont aussi participé à ce moment de convivialité et avaient concoctés des roses des sables que tous ont dégusté. L'après-midi s'est terminée par la chanson du Père Noël chantée avec cœur par l'ensemble des élèves !



MA COMMUNE AU NATUREL

Notre commune a été visitée par le jury départemental le 16 juillet 2024. Il pointe certains éléments de satisfaction mais aussi d'amélioration pour l'animation et la promotion de la démarche, sur la gestion du patrimoine végétal, la gestion environnementale et la qualité de l'espace public sur notre commune.

Ce jury est également sensible aux initiatives personnelles. Merci à l'intérêt que vous portez et continuez de porter aux espaces naturels qui vous entourent !

COMPOSTAGE

Du **compost** est disponible au composteur de quartier situé près de l'école pour toutes les personnes qui en ont besoin !

BRULAGE DES VEGETAUX

RAPPEL : L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne **160 kg de déchets végétaux** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 15 % des personnes ayant accès à un jardin les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes par an, **bien que cette pratique soit INTERDITE** depuis de nombreuses années.

Des solutions alternatives individuelles ou collectives, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement, simples à mettre en œuvre existent telles que le compostage, le paillage ou encore l'apport en déchèterie.

SOIREE ITALIENNE A CONDAT !

SAMEDI 29 MARS 2025

18H30 : Apéro Italien offert par la municipalité et
présentation du Comité de Jumelage du Pays de Sauxillanges.

A PARTIR DE **19 H : Repas italien en musique !**

Réservation obligatoire au : 06.70.27.27.62 (par sms)
(20 euros le repas/ 10 euros -10 ans)

Et Soirée en musique ouverte à tous !

Buvette sur place si pas présent au repas.

Organisée par la commune de Condat-lès-Montboissier
et le Comité de Jumelage du Pays
de Sauxillanges.

ANNEXES

en pièces jointes :

- LES RELAIS AUTONOMIE
- ADIL - LES PERMANENCES JURIDIQUES
- LE DEPARTEMENT RECRUTE DES ASSISTANTS FAMILIAUX
- LES CONSIGNES DE TRI ET LES HORAIRES DES DECHETTERIES
- TERRITOIRE D'ENERGIE 63 :

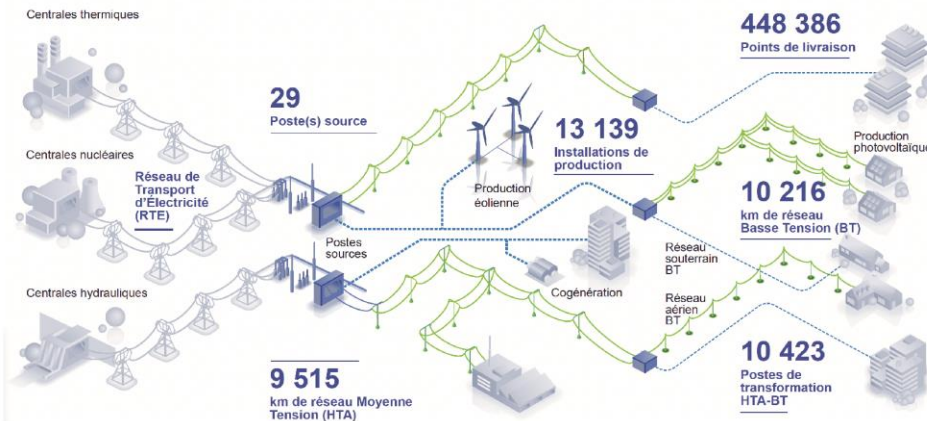
LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédé à EDF et ENEDIS dans tout le département.



LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION



448 386
Nombre d'utilisateurs

13 139
Nombre de producteurs

19 731km
Total de réseau public de distribution d'électricité

53,7%
Part du réseau en souterrain

50,5 M€
d'investissement sur le réseau
(Syndicat TE63 & ENEDIS)

525 324 MWh

Énergie produite sur le département

3 342 222 MWh

Énergie consommée sur le département

15,8%

Part de la production par rapport à la consommation dans le Puy-de-Dôme